



CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU PAYS CŒUR D'HERAULT

DATE : jeudi 24 janvier 2008

CONVOCAION ENVOYEE LE : 09 janvier 2008

LIEU : Communauté de communes Vallée de l'Hérault « Parc du Camalcé » à Gignac

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Comptes de l'association : Présentation des comptes annuels de l'exercice 2007 et du budget prévisionnel 2008
- Assemblée générale ordinaire 2008 : fixation de l'ordre du jour
- Communication : choix du prestataire pour la réalisation de la communication 2008
- Observatoire du Pays : point sur l'avancement des travaux et sur l'arrivée de la nouvelle chargée de mission
- Questions diverses : point sur le personnel de l'association (primes exceptionnelles, rémunération et renouvellement de contrat)

COLLEGE DES COLLECTIVITES ADHERENTES			
CONSEIL GENERAL	NOM	PRESENT	POUVOIR
	André VEZINHET		Excusé
	Pierre GUIRAUD		
	Alain CAZORLA	1	
	Frédéric ROIG		Excusé
	Marie-Christine BOUSQUET		POUVOIR
COMMUNAUTES DE COMMUNES	NOM	PRESENT	POUVOIR
LODEVOIS-LARZAC			
	Jean TRINQUIER	1	
	Frédérique ALIBERT		POUVOIR
	Maurice REQUI	1	
VALLEE DE L'HERAULT			
	Louis VILLARET	1	
	Jean Marcel JOVER	1	
	Manuel DIAZ	1	
	Raphaël ASENSI		
	Nicole GUERRE	1	
	Gabriel MATEU	1	

COLLEGE DES COLLECTIVITES ADHERENTES			
	NOM	PRESENT	POUVOIR
CLERMONTAIS			
	Bernard SOTO		Excusé
	Francis GAIRAUD		
	Henri SOBELLA		POUVOIR
	Claude REVEL		
	Jean-Claude LACROIX		POUVOIR
COMMUNES HORS INTERCOMMUNALITES			
	NOM	PRESENT	POUVOIR
	Joëlle GOUDAL	1	
	Joseph RODRIGUEZ	1	
COLLEGE DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET PARAPUBLICS			
Chambre de commerce et d'industrie	Véronique FERNANDEZ		Excusée
Chambre de Métiers de l'Hérault	Marcel CAUQUIL		POUVOIR
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Christophe COMPAN		POUVOIR
MEMBRES ASSOCIES			
PARTENAIRES ASSOCIES DE DROIT			
Maison des Entreprises	Françoise PASQUIER	1	
Maison de l'Emploi du Cœur d'Hérault	Linda MIRO		Excusée
Fédération des Offices de Tourisme et Syndicats d'initiative	Jean ROBLES	1	
M.L.J. du Cœur d'Hérault			
Syndicat de traitement des ordures ménagères du Centre Hérault			
PARTENAIRES ASSOCIES DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT			
Représentants du Patrimoine et l'environnement	NOM	PRESENT	POUVOIR
Représentants des milieux économiques	NOM	PRESENT	POUVOIR
Représentants des milieux sanitaires et sociaux	NOM	PRESENT	POUVOIR
Représentants des milieux socioculturels, culturels et sportifs	NOM	PRESENT	POUVOIR

Alain CAMOIN, commissaire aux comptes participe à la séance.

René AUGER, de la mission Aménagement du Territoire du Conseil Général de l'Hérault, participe également à la séance.

Invités : 23* Quorum : 12: Votants : 16 (Présents : 10 + Pouvoirs : 6)

* La représentation de la CCI est provisoirement suspendue le temps des élections consulaires

Le Président constate que le nombre de membres présents ou représentés, soit 16, permet de dépasser le quorum et que, par conséquent, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Le Président remercie les participants, notamment Monsieur Alain CAMOIN, notre commissaire aux comptes, de leur présence et propose d'ouvrir la séance.

**COMPTES DE L'ASSOCIATION :
PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2007
ET
DU BUDGET PREVISIONNEL 2008**

Présentation des comptes 2007

Le Président annonce que cette année le résultat est positif : + 33.898.00 euros (8% du budget total) grâce à une gestion serrée sur le fonctionnement et également au déroulement des actions de l'association.

Le Président fait un point sur les actions abandonnées, en cours et réalisées afin d'explicitier au mieux l'activité et la situation financière.

L'action « Bien manger en restauration collective » a été annulée à cause du manque de la subvention régionale (40% du coût de l'opération) et les 4.000,00 euros d'autofinancement y correspondant qui étaient intégrés dans l'appel à participation « missions complémentaires 2007 » ont été basculés sur l'opération « Dossier de candidature au programme Leader » afin d'atténuer le déficit de cette action qui était de -5.000 € (subvention régionale sollicitée : 10.000, 00 euros ; subvention obtenue : 5.000,00 euros).

L'action « Coopération avec le Maroc » a été interrompue cette fin d'année à cause du contexte géopolitique (élections législatives marocaines) et de ce fait l'utilisation des 8.000,00 euros sera différée sur 2008.

L'action « Création des outils de communication touristiques » est reportée sur 2008, car nous attendions de finaliser la Charte signalétique du territoire pour enclencher ce volet. Cette année nous avons également englobé dans l'appel à participation « missions complémentaires 2007 » 7.000,00 euros que nous reportons sur 2008 sur cette action.

La formation développement tourisme (positionnement identitaire) est réalisée à hauteur de 80%, les 20% restants seront achevés sur le premier trimestre 2008.

Les missions de l'observatoire ont été réalisées à plus de 80% également. La mise en place est effectuée ; mais il nous reste à finaliser la lettre de l'observatoire. Le Président suggère de la dénommée « Regards » : la lettre de l'observatoire du pays Cœur d'Hérault. La parution est prévue sur le premier trimestre en partenariat avec la Maison de l'Emploi du Pays Cœur d'Hérault et la Maison des entreprises.

Les autres actions : Agritourisme (promotion oléotourisme et oenotourisme), Dossier de candidature au programme Leader, le schéma directeur de développement économique, les agendas programmations culturelles, le schéma directeur de développement culturel (1ere phase), la Charte signalétique en Cœur d'Hérault, les éditions touristiques « saison 2007 » sont terminées.

Le directeur Thierry REBUFFAT présente le compte de résultat de l'association ainsi que le bilan (voir P.J.).

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le détail des comptes et le rapport du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, approuve à l'unanimité les comptes annuels présentés et ci-annexés.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

Le Président propose au Conseil d'administration d'affecter le résultat en report à nouveau.
Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

Monsieur A.CAMOIN, commissaire aux comptes, précise que tous les contrôles ont été effectués et que le Conseil d'administration peut s'engager à présenter les comptes à l'assemblée générale en l'état, conformément à la présentation.

Présentation du budget prévisionnel 2008 (voir P.J.)

M. Thierry REBUFFAT précise que la première partie du tableau concerne le fonctionnement de l'association et que la deuxième partie présente les actions 2008.

Globalement le budget est en légère hausse, mais comme il intègre des actions différées de 2007, (dont le bouclage financier est déjà acquis), en terme de nouvelle programmation, il est en baisse, comme en atteste le montant des participations sollicitées aux communautés de communes et aux communes hors intercommunalités.

Cette année la partie « Fonctionnement » qui regroupe les postes de masse salariale, de frais de déplacement, de téléphonie, de photocopieur, de locaux, de frais financiers, de colloques et de formations, de frais de réception, de fournitures diverses et de documentation générale s'élève à 184.500,00 € (contre 189.300,00 € en 2007).

Les recettes de fonctionnement sont : 50.000,00 € euros forfaitaires de la Région Languedoc-Roussillon, 89.000,00 € du Conseil général de l'Hérault et 45.500,00 € de participations (appel à participation).

Cette année les grandes orientations de l'association sont :

Observatoire et prospective, information de la population, diagnostic habitat, pédagogie à l'éco-construction, santé, culture et patrimoine, coopération avec le Maroc, mission tourisme.

L'action « Observatoire et prospective » est déclinée en plusieurs missions :

- volet général pour 38.000 euros
- convention avec le syndicat mixte du Salagou pour 2.708,00 euros
- assistance externe volet économique pour 28.250,00 euros
- assistance externe à l'élaboration du schéma directeur d'interprétation du patrimoine pour 6.000,00 euros
- assistance externe à l'élaboration du schéma directeur des Activités de Pleine Nature (APN) pour 6.000,00 euros

Le Président soumet au vote la proposition de budget prévisionnel 2008 afin de le soumettre à l'approbation de l'assemblée générale.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'action « Habitat » correspond au diagnostic Habitat du secteur du piémont du Lodévois et du Larzac méridional, pour un montant de 14.352,00 euros, dont 6.000 de la Région, étape obligatoire pour s'harmoniser à l'échelle du pays avec les études du PLH, et ainsi avoir une vision à l'échelle du pays. Cela permettra ensuite de passer une convention d'objectif, avec des aides financières, avec la Région.

M. J. TRINQUIER informe l'assemblée que la Communauté de communes du Lodévois-Larzac contribuera seule à l'autofinancement de cette action (soit 8.352 €) qui s'étend sur le secteur Lodévois - Lodévois-Larzac car c'est l'intérêt collectif et le territoire qui importe. D'ailleurs la délibération a été prise lors du dernier conseil communautaire du 20 décembre 2007.

Mme J.GOUDAL, maire de la commune de Celles, demande s'il est possible d'intégrer à cette étude la commune de Celles et demande des informations complémentaires sur l'impact de cette étude.

Le Président précise que ce diagnostic permet l'obtention de subventions régionales spécifiques.

M. J. RODRIGUEZ, maire de la commune de Saint-Félix de Lodez, également commune indépendante, demande s'il est possible d'intégrer aussi sa commune.

Le Président se réjouit de cette cohérence et demande à M.T. REBUFFAT de mettre à jour le budget prévisionnel et d'informer les communes intéressées des formalités administratives. Le calcul de l'assiette sera proportionnel à la population des collectivités intéressées.

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'action « Eco construction » correspond à l'appui aux actions pédagogiques (animations pendant, et après le chantier, réalisation de supports pédagogiques, notamment de film) de l'association « Demain la terre » autour des projets pilotes du projet de Fontès (celui d'Octon est différé) lancés l'année dernière sur cette thématique.

Cette animation est confiée à l'association « Demain la terre », compétente dans ce domaine.

La participation s'élève à 3.000,00 euros, soit 20% du budget total.

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'action « Information de la population » se décline cette année aussi en trois outils de communication, que vous connaissez maintenant :

- la Lettre Numérique - les Brèves du Pays pour 15.000,00 euros
- le site Internet (maintenance et extension) pour 3.000,00 euros
- la lettre du Contrat pour 4.000,00 euros

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'action « Santé » correspond à l'animation du réseau santé et se décline financièrement en fait en deux volets car la partie jeunesse est financée par la région à la MLJ du Cœur d'Hérault et l'autre partie serait financée par le Conseil Général de l'Hérault et l'Etat.

M T. REBUFFAT précise que cette action ne débutera que vers le mois de juin 2008.

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'action « Culture et Patrimoine » correspond

- finalisation du Schéma de développement culturel et patrimonial du Cœur d'Hérault, animation de l'élaboration du schéma directeur d'interprétation du patrimoine, animation des commissions thématiques, du forum des acteurs culturels menée par notre chargée de mission, Magali LEON-PHILIP pour 27.500,00 euros,
- parution de l'Agenda culturel du Cœur d'Hérault, trimestriel, pour 34.500,00 euros.

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'action « Coopération avec le Maroc » (juste pour information)

Le Président précise que T.REBUFFAT met déjà à disposition ses compétences et cela engendre des échanges intéressants avec ces territoires mais que cette fin d'année au vu des dernières élections au Maroc les échanges ne reprendront qu'en 2008.

La subvention de 8.000,00 euros a déjà été encaissée.

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

La Mission Tourisme, en 2008 va se décliner en plusieurs réalisations :

- Frais d'accueil de la mission pour 8.500, 00 euros (il est rappelé que la rémunération de la chargée de mission ainsi que du mi-temps de son assistante technique est prise en charge par le CDT de l'Hérault)
- Création des outils de communication (dont 7.000,00 euros d'autofinancement en report 2007, ainsi que 17.500 € du Conseil général) pour un montant de 28.000,00 euros
- Communication : éditions touristiques « Saison 2009 », APN, gastronomie et terroirs

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil d'administration, après avoir entendu le détail des actions 2007, approuve à l'unanimité le budget prévisionnel 2008 présenté et ci-annexé.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2008 : FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président propose les points suivants pour l'ordre du jour :

Présentation et approbation du rapport d'activité 2007

Présentation et approbation des comptes 2007

Présentation et approbation du rapport d'orientation 2008

Présentation et approbation du budget prévisionnel 2008

Fixation du montant des cotisations 2008 et des participations à l'autofinancement des actions

Désignation du commissaire aux comptes.

Date et lieu : Vendredi 8 février 2008 à 16H00 à la salle polyvalente de Soubès

Le Président soumet au vote la proposition.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

COMMUNICATION : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA REALISATION DE LA COMMUNICATION 2008

Comme évoqué lors de la présentation de l'action, nous avons sollicité trois offres pour assurer la communication du Pays.

Trois prestataires ont répondu, qui sont Yves Koskas -ZOURS- pour 14.400,00 euros, C-Le Mag, pour 17.294.00 euros et AOC pour 18.538 ,00 euros.

Au vu des différentes propositions financières et du travail sérieux et régulier de Yves KOSKAS, notamment pour la lettre numérique de grande qualité, le Président propose de le retenir à nouveau.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

**OBSERVATOIRE DU PAYS : POINT SUR L'ARRIVEE DE LA NOUVELLE CHARGEE DE MISSION ET SUR
L'AVANCEMENT DES TRAVAUX**

* La chargée de mission observatoire, Nathalie BONNERIC, est partie travailler aux services études du Conseil général de l'Hérault depuis le mois d'octobre 2007. Elle assure néanmoins un suivi des travaux de la lettre de l'observatoire jusqu'à sa parution. Au mois de novembre 2007 des entretiens d'embauche ont été effectués, par le Président, le Directeur, Nathalie BONNERIC et la chargée de mission tourisme, avec 5 candidats à Clermont l'Hérault, et par téléphone avec une 6^e candidate de l'île de la Réunion. Faisant partie des 3 candidats les plus intéressants, elle fut auditionnée le 28 décembre à Clermont l'Hérault. En définitive, c'est elle qui fut retenue. Elle s'appelle Natacha Bosse, et elle prendra ses fonctions à partir du 17 mars 2008. Elle est actuellement en poste à l'Etablissement Public Foncier de l'île de la Réunion.

* Travaux 2007-2008 :

La lettre à paraître devrait faire 16 pages. Le document comportera un « dossier » de 10 à 12 pages sur le devenir de la qualité de vie en Cœur d'Hérault, et notamment sur la cohésion sociale. La contribution de la maison de l'emploi s'intégrera à cette partie, ainsi que des travaux de la CCI. Il est remis les 6 pages réalisées par les services du pays pour ce « dossier ». Pour la partie économique, une étude des entreprises à potentiel et une analyse des marchés publics seront abordés (travaux réalisés par la Maison des entreprises et la CCI). Le reste des travaux sera communiqué par courriel afin de recueillir d'éventuelles remarques avant le 5 février 2007.

Afin d'assurer la mise en forme des travaux de la lettre de l'observatoire « Regards », il convient d'examiner les offres de Yves Koskas - Zours- (de Puéchabon) pour 3.250,00 euros, de C-le Mag (de Lodève) pour 2.681,00 euros, et de Infographie (d'Aniane) + SVI Publiccep pour 2.792.00 euros.

Les trois prestataires ont déjà travaillé pour le pays et ont donné satisfaction. Le travail ne nécessite pas une grande technicité, ils sont tous capables de le mener à bien.

C-le Mag étant le moins disant, il est proposé par le Président de retenir cette agence.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

* Volet économique : conventions avec la Maison des Entreprises

- Précision pour 2007 : un avenant précisant les modalités financières concernant les travaux 2007 est nécessaire pour des raisons de justificatif comptable. Il était prévu 46.250 €, mais seulement 31.000 € ont été mobilisés. La Maison des Entreprises qui a déjà perçu 23.125 €, percevra donc un solde de 7.875 € (voir P.J.).

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

- Pour 2008, il est prévu 28.250 €, financés à 18.250 € par les communautés de communes, 6.000 par la Région et 4.000 € par le Conseil général. Cependant, afin de ne pas destabiliser la Maison des entreprises, une clause prévoira qu'en cas de non obtention des aides du département de la région et du département, les communautés de communes financeront à hauteur de 28.250 €.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES :

* Primes exceptionnelles :

Vu l'état financier de la structure, qui est sain, le Président propose d'attribuer une prime exceptionnelle équivalente à un mois de salaire au personnel permanent.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

* Renouvellement du Contrat de la chargée de mission culture :

Magali LEON-PHILIP a été embauchée pour une durée de 9 mois (de juin 2007 à mars 2008). Un important travail de mobilisation a été mené car 140 personnes ont participé aux réunions de concertation pour élaborer le schéma directeur de développement culturel et patrimonial.

Afin de mener à terme ce travail, comme pour préfigurer le pays d'art et d'histoire, le Président demande au conseil d'administration à ce que le contrat soit renouvelé.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

* Augmentation de salaire de la secrétaire :

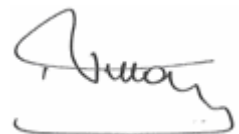
La secrétaire à mi-temps du pays est par ailleurs salariée du CDT de l'Hérault. Elle souhaite pouvoir bénéficier d'une augmentation de salaire. Le président précise que cela ne peut se faire que dans le respect des fonctions assurées et de la grille de la convention collective adoptée par le pays.

Le Président demande l'autorisation pour augmenter le salaire de la secrétaire du pays.

Voix pour : 16 Voix contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance et remercie tout le monde de leur présence.

Le Président



Louis VILLARET